

COMMUNE DE WITTENHEIM

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE WITTENHEIM
- SEANCE DU 28 MARS 2026 -**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois de mars à quatorze heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Wittenheim, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 22 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur convocation adressée par le Maire, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Présents : M. Mathieu NICO, Mme Nathalie FREY, M. Fabien RICHART, Mme Corine SIMON, Mme Valérie JAEN, M. Sébastien WYRZYKOWSKY, Mme Ghislaine BUESSLER, M. Pascal GASQUETON, Mme Joëlle SCHNITZLER, M. Yann CEK, Mme Béatrice GRASSELER, M. Rémy SCHONECKER, Mme Sylvie WOERNER, M. Henri MORGEN, Mme Audrey ROZMARYNOWSKI, M. Christophe DISS, Mme Nadine WEBER, M. Philippe MULLER, M. Fabien GAZONNET, Mme Véronique BOHL, M. Thierry QUESSADA, Mme Emmanuelle GRANDIN, M. Mehmet COBAN, M. Antoine HOMÉ, Mme Ginette RENCK (jusqu'au point 3), M. Philippe RICHERT, Mme Christiane Rose KIRY, M. Joseph WEISBECK, Mme Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, M. Hechame KAIDI, Mme Emilie VERON.

Ont donné procuration : M. Eric STEIGER à M. Pascal GASQUETON, Mme Bruna JANEL à M. Mathieu NICO, Mme Ginette RENCK (à partir du point 4) à M. Joseph WEISBECK.

ORDRE DU JOUR

Sous la présidence de la Doyenne du Conseil Municipal

1. Installation des Conseillers Municipaux élus le 22 mars 2026
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Élection du Maire

Sous la présidence du Maire nouvellement élu

4. Fixation du nombre d'Adjoints au Maire
5. Élection des Adjoints au Maire
6. Lecture de la Charte de l'Élu local
7. DIVERS
 - 7A – Elus communautaires
 - 7B – Date du prochain Conseil Municipal
 - 7C – Informations aux Elus
 - 7D – Interventions des Elus des groupes minoritaires
 - 7E – Manifestations à venir

Sous la présidence de la Doyenne du Conseil Municipal

Madame Christiane Rose KIRY, Doyenne d'âge du Conseil Municipal ouvre la séance et expose :

« Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

De par mon âge, je me trouve être, en effet, la Doyenne de notre assemblée et à ce titre appelée à présider la séance jusqu'à l'élection du Maire. En effet, conformément à l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales : « La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal ».

Je remercie le public de garder le silence durant toute la séance d'installation ».

POINT 1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS LE 28 MARS 2026

A l'issue du 2nd tour des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la Doyenne de l'Assemblée, Présidente de séance, donne lecture du procès-verbal consignant les résultats des élections municipales.

Ont été proclamés Élus du Conseil Municipal de WITTENHEIM à l'issue du 2nd tour de scrutin des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

POUR LA LISTE « Wittenheim Demain » menée par Mathieu NICO

Monsieur	NICO	Mathieu
Madame	FREY	Nathalie
Monsieur	RICHART	Fabien
Madame	SIMON	Corine
Monsieur	STEIGER	Eric
Madame	JAEN	Valérie
Monsieur	WYRZYKOWSKY	Sébastien
Madame	BUSSLER	Ghislaine
Monsieur	GASQUETON	Pascal
Madame	SCHNITZLER	Joëlle
Monsieur	CEK	Yann
Madame	GRASSELER	Béatrice
Monsieur	SCHONECKER	Rémy
Madame	WOERNER	Sylvie
Monsieur	MORGEN	Henri
Madame	ROZMARYNOWSKI	Audrey
Monsieur	DISS	Christophe
Madame	WEBER	Nadine
Monsieur	MULLER	Philippe
Madame	JANEL	Bruna
Monsieur	GAZONNET	Fabien
Madame	BOHL	Véronique

Monsieur	QUESSADA	Thierry
Madame	GRANDIN	Emmanuelle
Monsieur	COBAN	Mehmet

POUR LA LISTE « Ensemble pour Wittenheim » menée par Antoine HOMÉ

Monsieur	HOMÉ	Antoine
Madame	RENCK	Ginette
Monsieur	RICHERT	Philippe
Madame	KIRY	Christiane Rose
Monsieur	WEISBECK	Joseph
Madame	LUTOLF-CAMORALI	Anne-Catherine
Monsieur	KAIDI	Hechame

POUR LA LISTE « Nouvelle ambition pour Wittenheim » menée par Emilie VERON

Madame	VERON	Emilie
--------	-------	--------

Ainsi, après avoir rappelé la répartition officielle des sièges pour les 3 listes « Wittenheim Demain » conduite par Monsieur Mathieu NICO, « Ensemble pour Wittenheim » conduite par Monsieur Antoine HOMÉ et « Nouvelle ambition pour Wittenheim » conduite par Madame Emilie VERON, la Doyenne de l'Assemblée, Présidente de séance, déclare installés dans leurs fonctions les Conseillers Municipaux cités, dont le mandat a pris naissance le 22 mars 2026.

POINT 2 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance.

Comme de tradition, il est proposé que la fonction de secrétaire de séance soit assurée par le ou la plus jeune membre du Conseil Municipal.

Les agents communaux devant satisfaire à leurs obligations d'assistance aux Elus, il est proposé qu'un agent administratif assiste le Conseiller Municipal désigné.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- désigne Monsieur Yann CEK comme secrétaire de séance, accompagné de Madame Laurence FAYE, Directrice Générale des Services.

POINT 3 - ELECTION DU MAIRE

Selon les articles L2122-4, LO2122-4-1 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. (...)».

« Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions. »

« Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Avant de faire l'appel des candidatures à la fonction de Maire, la Doyenne sollicite des Conseillers Municipaux afin d'assumer la fonction d'assesseurs et donc de procéder aux opérations de dépouillement qui seront effectuées.

La Présidente, après avoir invité les candidats à la fonction de Maire à se faire connaître, a constaté que seul Monsieur Mathieu NICO est candidat.

Premier tour de scrutin :

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	7
b) Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)	26
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code Électoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (article L65 du code électoral)	1
d) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	25
e) Majorité absolue	13

A obtenu :

- Monsieur Mathieu NICO : 25 voix.

Monsieur Mathieu NICO ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin est proclamé Maire de la Ville de WITTENHEIM et est immédiatement installé.

Monsieur Antoine HOMÉ, Madame Ginette RENCK, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI et Monsieur Hechame KAIDI ne prennent pas part au vote à leur demande.

Sous la présidence du Maire élu

MONSIEUR LE MAIRE s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Mesdames, Messieurs, Mes Chers collègues,
Chères Wittenheimaises, Chers Wittenheimois,

Aujourd'hui, en prenant la parole pour la première fois en tant que Maire de notre Ville, je ressens avant tout une immense émotion et une profonde humilité.
Rien, dans cette élection, n'a été ordinaire. Rien n'a été écrit d'avance. Tout a été construit. Ensemble. Un pas après l'autre.

Tout a commencé par une conviction simple, mais puissante : celle que la parole des habitants devait redevenir le point de départ de l'action publique.

Plus de 1 100 Wittenheimaises et Wittenheimois ont pris le temps de s'exprimer. Ils ont parlé de leur quotidien, de leurs attentes, de leurs difficultés, mais aussi de leurs espoirs. Ils ont dit ce qu'ils aimaient, ce qui fonctionnait mais aussi ce qui ne fonctionnait plus et ce qu'ils voulaient voir changer.

Cette consultation n'était pas un exercice de communication. C'était un acte fondateur.
Et lorsque nous avons rendu public ce bilan, lorsque nous avons mis sur la table, en toute transparence, ce que nous ont confié les habitants ; alors, collectivement, unanimement, nous avons décidé de franchir une étape.

De porter une liste. De changer le cours des choses.
Et de faire naître l'espoir d'un changement.

La campagne qui a suivi n'a pas été simple. Elle a été exigeante.
Intense.

Parfois difficile.

Mais nous avons fait un choix clair.

Celui de l'esprit d'équipe malgré toutes nos différences. Celui de la dignité. Celui du respect.
Celui de ne jamais répondre aux attaques personnelles.

Au contraire :

Nous avons parlé de valeurs,

Nous avons parlé de projets. Nous avons parlé d'avenir. Nous avons parlé de Wittenheim et de ses habitants.

Et vous nous avez entendus.

Le résultat est là : 49,37 %.

Ce chiffre n'est pas seulement un score électoral. C'est un signal. Un message fort. Celui d'habitants qui veulent tourner une page. Celui d'une ville qui aspire à un nouvel élan.

Mais cet après-midi, je veux le dire avec gravité : ce vote ne nous donne pas de droits. Il nous donne des devoirs.

Le devoir d'être à la hauteur. Le devoir d'être exemplaires. Le devoir de respecter, chaque jour, la confiance qui nous a été accordée.

Nous ne prétendons pas être parfaits. Nous ferons des erreurs. Mais nous les reconnaitrons.
Nous les corrigerons. Et nous apprendrons.

Nous aurons aussi des réussites. De beaux projets. Des avancées concrètes. Et nous les construirons avec vous, dans le partage.

Car notre cap est clair.

Servir.

Servir l'intérêt général. Servir tous les habitants.

Sans distinction. Sans exception.

Quel que soit leur quartier. Quelle que soit leur condition sociale. Quelle que soit leur origine, leur culture ou leur couleur de peau. Quelle que soit leur histoire.

Quel que soit leur âge.

Nous serons les élus de toutes les Wittenheimaises et de tous les Wittenheimois.

À partir de ce que vous avez exprimé, nous allons bâtir une politique municipale fidèle à vos attentes.

Une politique qui redonne du dynamisme à notre ville. Une politique qui ramène de la sérénité dans nos rues. Une politique qui renforce le vivre-ensemble, concrètement, au quotidien.

Une politique qui donne envie et fierté de vivre à Wittenheim.

Parce que nous voulons une ville qui avance. Une ville qui rassemble. Une ville où chacun trouve sa place.

Wittenheim a une histoire forte. Une identité. Une énergie.

Notre responsabilité, désormais, est de la révéler pleinement. De lui redonner confiance en elle-même.

Et d'ouvrir un nouveau chapitre.

Un chapitre écrit non pas par quelques-uns mais avec toutes celles et tous ceux qui font vivre cette ville.

Mes chers collègues,

Durant ce mandat, nous allons réveiller tout le potentiel de Wittenheim.

A nous de rassembler ses habitants. A nous de regarder l'avenir en face.

A nous de faire rayonner notre ville.

Alors avançons.

Avançons avec courage quand il faudra décider.

Avançons avec sincérité quand il faudra écouter et répondre.

Avançons avec exigence quand il faudra agir.

Car ce qui commence aujourd'hui dépasse nos simples personnes.

C'est une promesse faite à toute une ville. Une promesse de respect. Une promesse d'engagement. Une promesse de renouveau.

Et demain...

Demain ne sera pas un slogan. Demain sera ce que nous ferons, chaque jour, pour être à la hauteur.

Pour être dignes.

Pour être utiles.

Pour servir.

Et peut-être, simplement pour rendre les Wittenheimois fiers de leur ville.

Demain, Wittenheim ne doit pas seulement regarder en elle-même. Elle doit s'ouvrir, respirer, rayonner.

Rayonner au sein de notre agglomération, du Haut-Rhin et de toute l'Alsace. Mais aussi au-delà de notre territoire, à travers les liens précieux qui sont tissés avec nos villes marraines, notre ville jumelle.

Ces liens ne sont pas juste symboliques. Ils sont vivants. Ils sont humains.

Ils sont faits de rencontres, de regards croisés, d'expériences partagées.

Et c'est avec joie et fierté que nous continuerons à les faire vivre, à les renforcer, à les réinventer.

Car dans un monde qui doute parfois de l'autre, nous faisons le choix de l'échange. Nous faisons le choix du dialogue. Nous faisons le choix de construire de véritables partenariats, durables et concrets pour le bien du plus grand nombre.

Parce qu'une ville qui s'ouvre est une ville qui grandit.

Pour terminer mon discours, je vais citer Pierre CURIE qui disait :

« Il faut faire de la vie un rêve et faire d'un rêve une réalité »

Et c'est ce que nous allons faire à Wittenheim.

Vive la République, et vive Wittenheim. »

POINT 4 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Selon l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Il y a, dans chaque Commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal. »

Il appartient ainsi au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjointes au Maire en respectant le seuil défini à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi rédigé :

« Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. »

Ainsi pour Wittenheim le nombre d'Adjointes au Maire ne peut excéder 9.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- décide de fixer à 7 le nombre d'Adjointes au Maire.

POINT 5 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Selon les articles L2122-4, LO2122-4-1 et L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. (...) »

« Le conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions. »

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. (...) »

Le Maire recueille les listes de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire devant comporter autant de Conseillers Municipaux que d'Adjointes à élire.

Il constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire a été déposée par Madame Nathalie FREY du groupe « Wittenheim Demain ».

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

a) Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	7
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	26
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L66 du Code Electoral)	0
d) Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
d) Nombre de suffrages exprimés (b – c – d)	25
e) Majorité absolue	13

A obtenu : Liste conduite par Madame Nathalie FREY : 25 voix

La liste conduite par Mme Nathalie FREY, ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du 1^{er} tour de scrutin, est déclarée élue.

Ont ainsi été proclamés Adjoints par le Maire et immédiatement installés les Élus suivants :

- Madame Nathalie FREY, 1^{ère} Adjointe au Maire
- Monsieur Pascal GASQUETON, 2^{ème} Adjoint au Maire
- Madame Valérie JAEN, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Fabien RICHART, 4^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Joëlle SCHNITZLER, 5^{ème} Adjointe au Maire,
- Monsieur Eric STEIGER, 6^{ème} Adjoint au Maire,
- Madame Ghislaine BUESSLER, 7^{ème} Adjointe au Maire,

Monsieur Antoine HOMÉ, Monsieur Philippe RICHERT, Madame Christiane Rose KIRY, Monsieur Joseph WEISBECK, Madame Anne-Catherine LUTOLF-CAMORALI, Monsieur Hechame KAIDI ne prennent pas part au vote à leur demande.

Madame Ginette RENCK ayant donné procuration à Monsieur Joseph WEISBECK, ce dernier ne prend pas part au vote pour elle également.

POINT 6 - LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

En application de l'article L2121-7 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élus local prévue à l'article L1111-12. Le Maire remet aux Conseillers Municipaux une copie de la charte de l'élus local et du chapitre III du titre II du Livre Ier de la deuxième partie du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L1111-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres.

Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local.

Charte de l'élu local**Article L1111-13 du Code Général des Collectivités territoriales**

Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 du Code Général des Collectivités territoriales

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13.

Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la lecture de la charte de l'Élu Local et de la remise aux Élus d'une copie de ladite charte et du chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux » du titre II « Organes de la Commune » du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT 7 - DIVERS

POINT 7A – ELUS COMMUNAUTAIRES

MONSIEUR LE MAIRE indique que les délégués communautaires m2A sont : Monsieur Mathieu NICO, Madame Nathalie FREY, Monsieur Fabien RICHART, Madame Corine SIMON et Monsieur Antoine HOMÉ.

POINT 7 B – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

MONSIEUR LE MAIRE indique que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 9 avril à 19 heures et invite les Elus à venir récupérer les documents relatifs à cette séance au Secrétariat Général de la Mairie le jeudi 2 avril 2026.

POINT 7 C – INFORMATIONS AUX ELUS

MONSIEUR LE MAIRE demande aux Elus de ramener au Secrétariat Général les formulaires qu'ils ont reçus à compléter.

Il explique ensuite que dans leur pochette les Elus trouveront un guide pratique réalisé en interne par le Secrétariat Général ainsi qu'une copie intégrale du statut de l'Elu. Il les invite à lire attentivement ces documents.

POINT 7 D – INTERVENTIONS DES ELUS DES GROUPES MINORITAIRES

MONSIEUR LE MAIRE propose aux représentants des autres groupes de s'exprimer s'ils le souhaitent.

Monsieur Antoine HOMÉ pour le groupe Ensemble pour Wittenheim s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant que ne s'achève cette séance d'installation je tenais naturellement à m'exprimer au nom du groupe que j'ai l'honneur d'animer, de présider. Les élections sont terminées, je me réjouis que vous ayez parlé de respect et d'écoute. Une élection est un moment de crispation, parfois on va loin, trop loin, ici comme ailleurs, mais il est important une fois que l'élection a eu lieu et que le Conseil Municipal est installé qu'on travaille dans le respect et l'écoute des uns et des autres. Il n'y a pas ici des Elus à deux vitesses, nous sommes 33 Elus du Conseil Municipal de Wittenheim Elus majoritaires, Elus minoritaires et chacun a droit comme vous l'avez dit au respect et à l'écoute. Je veillerai avec mes collègues à ce que cet esprit persiste. Comme d'ailleurs j'ai toujours été extrêmement bienveillant envers Mesdames SIMON et BUESSLER qui étaient Elues minoritaires et qui sont maintenant Elues majoritaires. Je souhaite donc que le même esprit continue.

Je voudrais également remercier d'abord l'ensemble des habitantes et habitants, à la fois celles et ceux nombreux qui ont voté pour la liste que j'ai eu l'honneur de conduire et puis les autres, ceux qui ont voté pour Madame VERON que je salue de façon républicaine et ceux qui ont voté pour vous. Merci également à mon équipe, les élections sont un exercice extrêmement fatigant physiquement et psychologiquement, donc je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à cet exercice de démocratie locale. Je voudrais également remercier le personnel communal. Lorsqu'il y a changement, il y a des inquiétudes. Vous avez dit Monsieur le Maire que vous veillerez à les rassurer et c'est important. Nous avons des bonnes équipes, une excellente Directrice Générale des Services, de bons chefs de service, des bons agents de tous niveaux et il ne faudrait pas que règne un climat délétère ou mauvais. Je ne doute pas que vous y veillerez car ils appliquent bien sûr le principe de neutralité mais également parce qu'ils sont tout à fait remarquables. Ça me semble important de le dire parce que toute transition peut créer des craintes.

Sur le fond, j'ai lu vos documents de campagne, vous indiquiez que vous continueriez l'ensemble des choses qui ont été engagées. Bien sûr on peut parfois faire le coup du bilan, de l'héritage mais il est important qu'il y ait une continuité des actions menées, ce qui nous intéresse c'est l'avenir de notre Ville, et pour cela il faut travailler avec tout le monde. En réalité notre Ville n'est pas en déclin, bien au contraire. Je souhaite que l'équipe que vous dirigez continue d'aller de l'avant pour Wittenheim. Néanmoins, il y a un risque de division, le vote a été très clivé selon les bureaux et les quartiers, notamment pour le centre-ville et les cités minières. Et il est important que vous rassembliez l'ensemble des habitantes et habitants de toutes origines. En effet, nous sommes dans un territoire dans lequel les idées extrémistes sont très présentes, Wittelsheim en est un exemple. J'ai toujours lutté contre ces idées parce que je ne pense pas que c'est en divisant les citoyens qu'on construira une Alsace et une France meilleures et donc je serai extrêmement vigilant à ce que l'ensemble des citoyennes et citoyens soit traité à égalité de droits et de devoirs et que Wittenheim ne devienne pas une ville fracturée. D'ailleurs un des cœurs de mon action avec mon équipe a toujours été de donner la fierté de cette ville à tous les habitants et ils aiment cette ville. Il y a un attachement très profond à Wittenheim, il faut là aussi que ça continue. Dans ce Conseil Municipal, je n'ai jamais eu à présider avec huit élus d'opposition, vous avez gagné il n'y a pas de doute mais vous êtes légèrement minoritaires et c'est pour cela aussi qu'il faudra travailler avec les Elus des différents groupes. ».

MONSIEUR LE MAIRE intervient pour signaler que son groupe n'est pas minoritaire contrairement à ce que vient de dire Monsieur HOMÉ.

Monsieur HOMÉ reprend son intervention :

« Je voudrais aujourd'hui également exprimer quelques émotions personnelles. Vous le savez je suis entré au Conseil Municipal il y a 31 ans. Je suis Maire depuis 24 ans, vous l'avez souvent rappelé. J'ai commencé avec Roger ZIMMERMANN avec Paul ZWINGELSTEIN et d'autres auxquels je pense. Nous sommes le produit d'une histoire, je me suis engagé et je n'ai jamais nié être un élu de gauche, j'en suis fier. J'ai appris d'eux beaucoup de choses et en particulier que les valeurs du Bassin Potassique avaient été fondées sur les combats syndicaux et politiques, notamment sur l'égalité des chances et sur le progrès social, et il faut que ces valeurs continuent à être portées. 31 ans et 24 ans c'est énorme, j'ai sacrifié, mais je ne le regrette pas, beaucoup de ma vie de famille et de ma vie personnelle. Vous avez conscience Monsieur le Maire que c'est un engagement de tous les moments. Je voudrais remercier mes proches parce que j'ai sacrifié beaucoup ma famille et mes enfants, et ils ont dû faire preuve d'esprit de compréhension. Vous le savez, le Maire doit être présent tout le temps, il est aussi l'ambassadeur de sa ville et vous aurez également à être présent à m2A. J'ai aussi représenté avec honneur notre Ville dans les associations d'élus et j'ai toujours essayé de ramener des choses positives pour Wittenheim, notamment des subventions pour les grands projets qui sont en cours.

En conclusion, je voulais remercier à nouveau mon équipe qui nous a fait honneur et qui est composée de gens formidables, remercier l'ensemble des Wittenheimois et des Wittenheimois et vous confirmer que je reste au Conseil Municipal et à m2A. En effet, j'ai conduit un combat et mon rôle en tant que responsable c'est d'être avec les 43 % des citoyens qui nous ont fait confiance. Le premier tour a été serré, le second un peu plus large, mais nous avons réalisé avec mon équipe un score tout à fait honorable. En conclusion, je ne suis ni aigri, ni j'allais dire coulé. Bien sûr ce n'est pas facile, ce n'est pas un jour de grande gaieté, mais j'ai toujours mené mes combats sur des valeurs et jamais par vengeance ou haine, ce sont des sentiments qui me sont étrangers et je ne vais pas changer à 60 ans. Je voudrais vous dire que je serai simplement vigilant à ce que le bon esprit règne dans ce Conseil. On ne sera pas toujours d'accord, on aura des débats mais il faudra qu'on les exprime dans le respect, dans le calme, avec de la hauteur de vue et qu'on ne donne pas de la démocratie locale l'image lamentable que nous donne la démocratie nationale. Je vous félicite et souhaite une bonne après-midi à toutes et tous au nom du groupe et de mes admirables colistiers. Merci à tous. »

MONSIEUR LE MAIRE donne la parole à Madame VERON.

Madame VERON pour le groupe Nouvelle ambition pour Wittenheim s'adresse à l'Assemblée en ces termes :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints, Chers collègues,

Je souhaite tout d'abord saluer les habitantes et les habitants de Wittenheim qui se sont exprimés lors de cette élection. Leur participation, leurs attentes et leurs inquiétudes aussi doivent rester au cœur de notre action collective. Nous avons tous été élus pour les servir, chacun avec notre sensibilité, notre vision et nos engagements.

En tant que Conseillère Municipale d'opposition, j'aborde ce mandat avec un esprit à la fois constructif mais vigilant. Constructif, parce que l'intérêt de notre commune doit toujours primer sur les divergences d'opinion et vigilant, parce que notre rôle est aussi de questionner, d'analyser et de proposer la transparence des décisions prises.

Notre commune mérite un débat démocratique vivant, transparent et respectueux. Elle mérite que chaque décision soit expliquée, argumentée et évaluée. Elle mérite aussi que les Elus, majorité comme opposition, travaillent avec sérieux et honnêteté intellectuelle.

Je serai donc attentive à la manière dont les projets seront conduits, aux choix budgétaires qui seront faits, à la place donnée aussi à la concertation, à la transparence et à l'intérêt général. Je soutiendrai bien évidemment les initiatives qui vont dans le bon sens pour notre commune, et je dénoncerai celles qui, selon moi, s'en écartent.

Je souhaite que ce mandat soit marqué par le dialogue comme vous l'avez dit, l'écoute et la recherche de solutions concrètes pour nos habitants. Et c'est avec cette conviction, cette vigilance et cette volonté de contribuer au débat démocratique que je participerai aux travaux du Conseil Municipal. Je tiens aussi à vous féliciter pour votre élection et je vous remercie. »

MONSIEUR LE MAIRE la remercie et reprend la parole :

« Je me permets encore quelques mots : une opposition constructive sera toujours la bienvenue. Parce qu'on a un objectif qui est commun ; celui de servir les habitants de Wittenheim.

Pour ce qui est de rassembler, Antoine je vous rassure, on va rassembler, c'est l'objectif qu'on s'est fixé. Vous disiez tout à l'heure en parlant de nous que nous étions Elus sans étiquette, de mémoire vous l'étiez aussi lors de la dernière élection. Et par rapport au fait d'être ambassadeur de Wittenheim, j'ai la chance d'être ambassadeur d'Alsace depuis de nombreuses années et je serai un fervent ambassadeur de Wittenheim auprès de toutes les personnes que je rencontrerai dans ma vie.

Madame VERON, par rapport à la transparence, soyez rassurée on va tout diffuser tout ce qui sera fait, vous serez au courant de tout systématiquement et nous consulterons également l'opposition pour les décisions importantes qui concernent la Ville parce que c'est important que vous soyez associés car vous représentez des personnes qui viennent de Wittenheim et qui ont voté pour vous.

Je vais passer la parole à Nathalie FREY, Première Adjointe. »

Madame FREY, Première Adjointe, remercie MONSIEUR LE MAIRE et prend la parole :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs nos colistiers, qui nous font des grands sourires aujourd'hui, Wittenheimaises, Wittenheimois, Mesdames et Messieurs des groupes d'opposition, il y a quelques mois une liste s'est constituée, une liste à l'écoute de la population, ce que nous resterons tout au long de notre mandat. Une équipe qui a travaillé durement pendant de longues semaines, qui a dû supporter et assimiler des attaques difficiles pendant la campagne. Une équipe qui est soudée, une équipe bienveillante, des colistiers extraordinaires. Nous avons fait un travail vraiment très important grâce à toute cette énergie. Je veux vous remercier pour votre présence, votre détermination, votre engagement, pour la persévérance et pour une chose essentielle pour nous, cette dignité que nous avons tous gardée pendant cette campagne électorale difficile. Nous sommes une équipe solide qui a mené cette campagne avec respect. Notre travail continuera dans le même sens. Merci beaucoup à vous tous.

La population nous a donné une mission celle de prendre soin de notre Ville et de faire avancer Wittenheim, nous y veillerons. Nous veillerons à la continuité des actions menées, nous veillerons à ce que la bienveillance soit le mot d'ordre dans notre façon de fonctionner, y compris avec les agents de la Ville. Nous serons toujours à l'écoute de la population. Ma porte sera toujours ouverte. Je remercie aussi nos familles qui nous ont laissé beaucoup de temps et qui nous en laisseront encore. Nos familles qui ne nous ont pas vus pendant quelques semaines. Ma famille qui m'a soutenue, qui m'a fait des petits plateaux repas quand je rentrais très tard. Merci à vous, merci à nos amis pour leur soutien.

Aujourd'hui, c'est avec une grande émotion et un grand sens des responsabilités que je prends mes fonctions de Première Adjointe au Maire de Wittenheim.

Je tiens à vous remercier Monsieur le Maire et mes colistiers pour la confiance que vous m'avez accordée en me désignant comme Première Adjointe au Maire. Merci à vous pour toute cette énergie, merci à vous de garder tout cela tout au long de notre mandat.

Je suis très fière et très honorée de cette confiance qui m'engage. Exercer les fonctions de Première Adjointe au Maire, c'est recevoir bien plus qu'un titre : c'est recevoir une mission, une exigence, et une responsabilité dont je mesure pleinement le poids et la noblesse.

Native de Wittenheim, cette ville occupe une place particulière dans mon cœur, comme beaucoup d'entre vous aujourd'hui ici, dans mon parcours et dans mon attachement quotidien. C'est donc avec une détermination sincère que je m'engage à servir notre commune et ses habitants.

Je mesure vraiment l'exigence de cette fonction. Elle implique rigueur, écoute et engagement constant. Je m'attacherai à exercer ce rôle avec sérieux, dans un esprit de dialogue, de respect et de travail collectif.

Aux côtés de Monsieur le Maire et de l'ensemble des Elus, je mettrai toute mon énergie au service de Wittenheim, afin de contribuer à son développement, à son rayonnement et à la qualité de ses services et au bien-être de ses habitants.

Je vous remercie tous. Une dernière chose, comme je vous l'ai dit nous avons beaucoup travaillé avec une très belle équipe et j'aimerais que ceux qui ne sont pas autour de cette table mais derrière la table s'il vous plaît tous nos colistiers levez-vous pour montrer qui vous étiez et avec qui nous avons travaillé. »

MONSIEUR LE MAIRE indique pour terminer cette séance d'installation qu'il est demandé plus particulièrement à la Doyenne d'âge du Conseil Municipal Madame Christiane Rose KIRY, au Secrétaire de Séance Monsieur Yann CEK ainsi qu'aux assesseurs ayant dépouillé, Madame Sylvie WOERNER, Madame Béatrice GRASSELER, Monsieur Christophe DISS, Monsieur Philippe MULLER de rester à leur place jusqu'à ce que les pièces constituant le procès-verbal de la séance aient pu être soumises à leur signature ainsi que les délibérations.

Il tient enfin à remercier les services qui se sont impliqués dans l'organisation ainsi que l'ancienne équipe qui a organisé ce Conseil Municipal.

POINT 7 E – MANIFESTATIONS A VENIR

MONSIEUR LE MAIRE annonce les prochains évènements qui auront lieu à Wittenheim :

- 28 et 29 mars 2026 : festival Ramdam
- 6 avril 2026 : chasse aux œufs au Parc du Rabbargala entre 9 h 30 et 11 h 30
- 7 avril 2026 : thé dansant
- 12 avril 2026 : carnaval
- 11 au 24 avril 2026 : festival du film
- 26 avril 2026 : Friejhohr
- 2 et 3 mai 2026 : printemps de la photo
- 8 mai 2026 : cérémonie patriotique
- 8 mai 2026 : repas solidaire carpes frites organisé par Caritas

MONSIEUR LE MAIRE remercie l'Assemblée et clôt la séance.

Fin de séance : 16 h 15

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Yann CEK

LE MAIRE
Mathieu NICO

